

REVETEMENTS DE PEINTURE ET PRODUITS ASSIMILES TENUE A LA CHALEUR

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente méthode a pour objet de caractériser la résistance des feuillets de peinture et produits assimilés aux températures élevées.

2.PRINCIPE

L'essai consiste à porter une éprouvette revêtue du produit considéré à la température d'essai (200 °C ou 400 °C).

Après refroidissement, l'éprouvette pourra être placée 96 heures en atmosphère de brouillard salin (méthode d'essai D17 1058) pour évaluer le degré de conservation du revêtement, ou subir un essai de quadrillage selon la méthode d'essai D25 1075.

3.APPAREILLAGE

3.1.FOUR

de capacité minimale 5 litres permettant une régulation et une homogénéité de température à ± 5 °C.

3.2.ENCEINTE DE BROUILLARD SALIN

(méthode d'essai D17 1058).

3.3.ENCEINTE CONDITIONNEE

à 23 °C $\pm$ 2 °C et 50 % $\pm$ 5 % d'humidité relative.

3.4.APPAREILLAGE POUR ESSAI DE QUADRILLAGE

selon méthode d'essai D25 1075.

4.PREPARATION DES EPROUVETTES

Les éprouvettes revêtues du produit considéré seront conditionnées pendant 24 heures au moins dans la salle (3.3).

5.MODE OPERATOIRE

- Placer l'éprouvette dans le four porté à 100 °C maximum.
- L'essai sera réalisé à 200 °C ou 400 °C sauf indication contraire spécifiée dans les documents normatifs.
- La montée en température de 100 °C à la température d'essai, s'effectuera en 15 minutes. La température d'essai sera maintenue 1 heure.
- Après essai, les éprouvettes seront retirées du four et placées 4 heures au moins dans l'enceinte (3.3).
- Les éprouvettes sont ensuite, soit placées durant 96 heures dans la chambre de brouillard salin selon le § 6.2, soit soumises à un essai de quadrillage selon le § 6.1.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

6.1 Réaliser l'essai d'adhérence par quadrillage avec cotation selon la méthode d'essai D25 1075.

6.2 Exprimer le degré de destruction du revêtement après 96 heures de brouillard salin selon la méthode d'essai D17 1058.

7.PROCES-VERBAL

Le procès-verbal devra indiquer outre les résultats, les produits utilisés, les détails opératoires non prévus ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.